

Plan Local
d'Urbanisme

LE MANS MÉTROPOLE

Aigné

Allennes

Amboise

Champagné

La Chapelle Saint-Rubin

Chaufour-Notre-Dame

Coulaines

Fay

La Mulsanne

Le Mans

Mulsanne

Prailles-le-Chêvre

Rouillon

Ruaudin

Saint-Georges-du-Bois

Saint-Saturnin

Sargé-lès-Le-Mans

Trange

Vivra l'Évêque

APPROBATION

30 janvier 2020

Pièce n° 16.1

► Plan des servitudes
d'utilité publique

AIGNÉ

Échelle 1/5000

Le Mans Métropole

- PT3 - Servitudes rattachés aux réseaux de communications

●

PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception

●

PT1 - Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques des centres de réception

●

T8 - Servitudes radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage

▨

T1 - servitudes au voisinage des voies ferrées

▨

I3 - Servitudes relatives aux canalisations de transport de gaz naturel

▨

I3bis - Servitudes liées au transport d'hydrocarbures liquides

—

EL7 - Servitudes Alignement

—

EL3 - Servitudes de halage et de marche-pied (halage)

EL3 - Servitude de halage et de marche-pied (marchepied)

▨

AS1 - Servitude résultant de l'instauration des périmètres de protection des eaux potables et minérales

▨

AR6 - Servitude aux abords des Champs de tirs

▨

AC2 - Servitude pour la protection des sites et monuments naturels

▨

AC1 - Servitudes pour la protection des Monuments Historiques

++++

A5 - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau et d'assainissement (eau)

++++

A5 - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau et d'assainissement (assainissement)

→

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (aérien)

→

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (souterrain)

□

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (poste)

